



# SNUipp

Syndicat National  
Unitaire  
des Instituteurs,  
Professeurs des  
écoles  
et PEGC

**Section  
de la  
Haute-Saône**

3, Impasse St Vincent  
70000 Vesoul

tél/fax :  
03 84 75 34 53

e-mail :  
snu70@snuipp.fr

site internet :  
<http://70.snuipp.fr>



**FSU 70**

Vesoul, le 26 janvier 2007

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite à votre demande, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les propositions du SNUipp concernant l'inspection et la notation.

Ces propositions sont issues des débats que nous avons eus avec nos collègues et de l'enquête que le SNUipp a organisée à ce sujet lors du premier trimestre (plus de 300 réponses).

Ces propositions répondent aux attentes de nos collègues.

Nous souhaitons qu'elles puissent servir de base aux débats que nous pourrions avoir en CAPD.

Nous savons combien l'inspection et la notation sont des sujets sensibles. Aussi, nous avons la volonté de mener ces discussions sans heurter la dignité des différents personnels concernés par ce dossier : nos collègues bien entendu, mais aussi les personnels d'inspection.

Des évolutions nous semblent indispensables, la demande est forte chez nos collègues.

Nous souhaitons que tous, enseignants et personnels d'encadrement, puissent y voir des améliorations qui permettent de mieux respecter chacun et d'aboutir à plus d'équité et plus d'efficacité.

#### **Délais d'inspection**

Nos collègues désirent être informés du jour exact de leur inspection comme cela se fait déjà dans le second degré. Ils souhaitent que le délai précédant le jour de l'inspection n'excède pas un mois. Actuellement les pratiques varient énormément d'une circonscription à l'autre.

#### **Périodicité de l'inspection**

Nous constatons avec nos collègues une très grande diversité dans la périodicité des inspections : le délai entre 2 inspections peut être de 5 années et plus pour certains et de 2 années pour d'autres. Cela a une incidence sensible sur l'évolution de la note et donc de la carrière et des rémunérations (sujet extrêmement sensible dans la profession en ce moment).

Le SNUipp souhaite une harmonisation départementale de la périodicité des inspections.

#### **L'inspection**

Là encore, nos collègues déplorent une trop grande diversité des modalités d'évaluation (documents demandés, points observés, déroulement,...) d'une circonscription à l'autre. Ils la ressentent comme un facteur important d'inéquité. Ils l'acceptent d'autant plus mal que la gestion des promotions et du mouvement est départementale. Ils se retrouvent donc tous en "concurrence", quelle que soit la diversité des critères d'évaluation de leur circonscription d'origine.

Le SNUipp souhaite, qu'en collaboration avec les inspecteurs, puisse être défini un cahier des charges départemental des modalités d'inspection, connu de tous et appliqué à chaque enseignant.

#### **Le rapport**

Le rapport devrait être structuré selon un cadre départemental précis s'appuyant sur le cahier des charges évoqué au point précédent. Il devrait aussi reprendre ce qui a été débattu lors de l'entretien ayant lieu après l'observation en classe.

#### **La note**

A aucun moment nos collègues n'ont demandé la disparition des appréciations correspondant à la note donnée pour chaque échelon. Bien au contraire, ils l'utilisent pour vérifier que la note qu'ils ont obtenue correspond bien à la qualité de leur travail tel que le décrit l'inspecteur. L'absence de repères est de nature à faire peser des interrogations

quant à l'équité.

Leur demande largement majoritaire est de réduire l'éventail des notes possibles pour chaque échelon.

Le SNUipp demande le maintien des appréciations de la grille départementale de notation, afin de conserver des repères. Le SNUipp souhaite que l'on puisse étudier le resserrement des notes proposées pour chaque échelon.

### **Les barèmes**

Nos collègues déplorent le poids trop lourd de la note dans les barèmes départementaux. Ils estiment qu'elle pèse de manière disproportionnée sur les carrières : sur les rémunérations par le biais des promotions, mais aussi sur les mutations, à chaque fois avec un coefficient de 2 que nos collègues jugent excessif.

Le SNUipp souhaite que l'on puisse réfléchir au poids de la note dans le calcul des barèmes. Nous sommes prêts, en particulier dans le cas des mutations, à proposer des éléments différents de calcul du barème permettant un traitement équitable de nos collègues tout en réduisant le poids de la note. Nous sommes disposés à étudier lors d'une CAPD des simulations de barème dans ce sens.

Nous sommes persuadés que soulager la pression de la note sur les carrières permettrait de développer davantage l'aspect formatif de l'inspection individuelle.

### **Note ancienne**

Lorsque les notes dépassent la grille départementale de notation, une inspection avec maintien de note peut aboutir à une baisse de barème. C'est injuste et difficilement compréhensible par nos collègues.

Le SNUipp propose que dans ces conditions, le correctif pour note ancienne (points et ancienneté accumulés précédemment) soit maintenu et poursuivi.

### **Changement de département**

Nous tenons à attirer une fois encore votre attention sur la situation particulière des collègues venant d'autres départements où les grilles de notation sont sensiblement plus basses que celle de notre département. Ils se trouvent fortement pénalisés, de manière injustifiable au regard de leur ancienneté et de leur qualité professionnelle.

Le SNUipp souhaite qu'ils puissent, s'ils en font la demande, être inspectés rapidement ou que leur soit appliqué un correctif de note pour adapter cette dernière à la grille départementale dans l'attente d'une inspection.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par ce courrier, le SNUipp est porteur des propositions et des réflexions des enseignants du département.

Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'un vaste chantier qui bouleverse les pratiques actuelles.

Cependant, des modifications peuvent être apportées, dans le respect de la dignité de chacun. Dans tous les cas, l'immobilisme serait mal compris par nos collègues.

Nous nous permettons de souligner que si l'application de certaines de nos propositions peut entraîner des contraintes supplémentaires de fonctionnement, aucune d'entre elles n'entraîne de dépenses supplémentaires.

Dans l'attente de débats constructifs sur cet aspect de notre métier, je vous prie d'accepter Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes salutations respectueuses.

Olivier Magagnini  
Secrétaire départemental du SNUipp